

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Limoges, le 08/06/2021

TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE LIMOGES

1 cours Vergniaud
CS40410
87011 LIMOGES cedex
Téléphone : 05.55.33.91.55
Télécopie : 05.55.33.91.60

E2100038 / 87

Madame la Présidente
Communauté de communes
Xaintrie Vallée de la Dordogne
avenue du 8 mai
BP 51

19400 ARGENTAT-SUR-DORDOGNE

Affaire suivie par : Mme E. CATHELIN
Tel : 05-55-33-91-59//05-55-33-91-55
enquetes-publiques.ta-limoges@juradm.fr

Dossier n° : E2100038 / 87 DP 19
(à rappeler dans toutes correspondances)

Objet : enquête publique unique relative au projet de mise en compatibilité, dans le cadre d'une déclaration de projet n° 1 (pôle sécurité) du plan local d'urbanisme de la commune d'Argentat-Sur-Dordogne avec un projet d'intérêt général

Madame la Présidente,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle le président du tribunal a désigné Madame Héléne PEYROCHE, en qualité de commissaire enquêteur en vue de procéder à l'enquête publique citée en objet.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R. 123-9 du code de l'environnement, vous devez consulter le commissaire enquêteur avant de fixer les lieux, jours et heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

Enfin, **vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris.**

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Madame la Présidente, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,



Sylvie CHATANDEAU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LIMOGES

08/06/2021

N° E21000038 /87 DP 19

LE VICE-PRÉSIDENT DU TRIBUNAL
ADMINISTRATIF

Vu enregistrée le 25/05/2021, la lettre par laquelle la Présidente de la Communauté de communes Xaintrie Vallée de la Dordogne demande la désignation d'un commissaire enquêteur, en vue de procéder à une enquête publique unique relative au projet de mise en compatibilité, dans le cadre d'une déclaration de projet n° 1 (pôle sécurité), du plan local d'urbanisme de la commune d'Argentat-Sur-Dordogne avec un projet d'intérêt général ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2021 ;

Vu la décision du président du tribunal administratif de Limoges en date du 29 juin 2020 donnant à Mme Christine Mège, vice-président, délégation à l'effet de procéder aux désignations des commissaires enquêteurs.

DECIDE :

ARTICLE 1 : Madame Hélène Peyroche est désignée en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Conformément aux dispositions R. 123-7 du code de l'environnement, la Communauté de communes Xaintrie Vallée de la Dordogne transmettra une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur au président du tribunal administratif de Limoges.

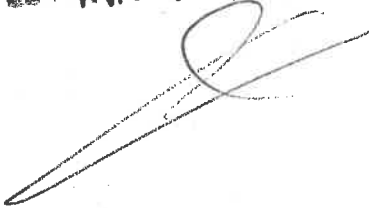
ARTICLE 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

... / ...

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée à la Communauté de communes Xaintrie Vallée de la Dordogne et à Madame Hélène Peyroche.

Fait à Limoges, le 08/06/2021

Pour Expédition Conforme,
Le Greffier en Chef



Sylvie CHATANDEAU

Le Vice-Président,

Christine MEGE